

PRIX DE L'ABONNEMENT.

P. B. B. B.

| ÉDITION QUOTIDIENNE.                           |         |
|------------------------------------------------|---------|
| Un an.                                         | \$3 00  |
| Six mois.                                      | 1 50    |
| Trois mois.                                    | 1 00    |
| L'abonnement est strictement payable d'avance. |         |
| ÉDITION HEBDOMADAIRE.                          |         |
| Un an.                                         | \$12 00 |
| Six mois.                                      | 6 00    |
| Trois mois.                                    | 3 00    |
| L'abonnement est strictement payable d'avance. |         |

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

BELLEAU & C<sup>ie</sup>, administrateurs BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

TARIF DES ANNONCES.

|                                                                 |        |
|-----------------------------------------------------------------|--------|
| Par insertion.                                                  | \$1 00 |
| Par insertion par semaine.                                      | 0 50   |
| Par insertion par mois.                                         | 1 50   |
| Par insertion par trimestre.                                    | 4 00   |
| Par insertion par semestre.                                     | 7 50   |
| Par insertion par année.                                        | 12 00  |
| Les annonces de mariage et de décès sont insérées gratuitement. |        |
| Les annonces de décès sont insérées gratuitement.               |        |
| Les annonces de mariage sont insérées gratuitement.             |        |
| Les annonces de décès sont insérées gratuitement.               |        |

ULRIC BARTHE, rédacteur.

L'ELECTEUR

QUEBEC, 14 OCTOBRE 1889.

Une belle démonstration

La paroisse la plus populeuse du District se range à l'unanimité sous le drapeau national.

Hommage rendu à M. Jules Tessier, député de Portneuf.

DISCOURS IMPORTANT DE L'HONORABLE M. MERCIER

Il n'y a pas de doute que la politique conciliatrice et bienfaisante du gouvernement national, dont l'honorable M. Mercier est le chef, produit d'excellents effets dans toutes les parties de notre province. Pas un seul comté, ni une seule paroisse qui n'ait bénéficié directement ou indirectement de ses mesures patriotiques. Conservateurs et libéraux, anglais et français, catholiques et protestants sont forcés de reconnaître en lui un homme aux idées larges dont la maxime paraît être que tous les hommes sont frères et que chacun a droit à sa part de privilèges, de liberté et de soleil.

Mais quelque puissante que soit cette idée dans le cœur du peuple, les divisions du passé ont été si accentuées qu'elle ne se traduit pas toujours en un élan spontané, quoiqu'elle soit profondément gravée dans toutes les poitrines. Aussi devons-nous enregistrer comme un événement tout à fait remarquable l'action de toute une grande paroisse qui, en dépit de ses divisions antérieures, donne le touchant exemple d'une union parfaite sur une question d'intérêt public. Tel était le spectacle qu'offrait hier St-Raymond lorsque l'honorable M. Mercier et un grand nombre de ses amis, se rendant à l'inauguration de M. Jules Tessier, député du comté à la législature de Québec, sont allés en cette paroisse pour assister à l'inauguration du premier pont métallique construit dans le comté de Portneuf. Comme l'a très bien fait remarquer M. Déclède, député de l'Islet, dans le discours de circonstance qu'il a prononcé, l'alliance de 1886 des hommes honnêtes et patriotes des deux partis sous le drapeau national est beaucoup plus durable encore que ces admirables monuments reliant les deux rives d'un fleuve; c'est sur un gouffre en apparence infranchissable que l'honorable premier ministre a réussi à asseoir sur des bases solides le pont de l'union et de l'amitié.

Le pont métallique dont St-Raymond est maintenant dotée grâce au zèle infatigable et à la haute influence de M. Jules Tessier n'est pas une œuvre isolée; c'est un des résultats d'une grande idée de haute politique conçue par l'honorable premier ministre afin d'aider à la classe agricole en facilitant les moyens de transport, si nécessaires pour permettre à la population rurale d'avoir accès aux voies ferrées. Cette politique, l'Electeur en a souvent entretenu ses lecteurs; l'on en trouvera d'ailleurs un exposé dans l'admirable discours du premier ministre que nous publions plus loin. Contentons-nous pour le moment d'une courte description du pont de St-Raymond.

Ce pont construit sur la rivière Ste-Anne est du genre des ponts Schvedler. Il a une longueur de 153 pds, une largeur de 16 pds, une hauteur de 20 pds. Il a été construit par la Dominion Bridge Company de Lachine, d'après les plans fournis par M. Gérard Macquet, ingénieur au corps belge des ponts et chaussées, directeur du service de construction des ponts métalliques dans la province. Le poids total du pont est de 100,000 lbs; il peut supporter un poids de 28,000 lbs. Il est construit de façon à pouvoir résister aux crues de printemps et à toutes les intempéries des saisons; il peut durer plusieurs siècles. Tel est le monument qui a été inauguré hier. A 5 heures du matin, après l'hommage, un train spécial composé de 5 wagons partait de la gare du Palais, portant plus de 300 excursionnistes, parmi lesquels nous avons remarqué l'honorable Honoré Mercier, premier ministre de la province de Québec, l'honorable sénateur C. A. P. Pelletier, M. Jules Tessier, député de Portneuf, MM. de St-Georges, M. P., O. Langelier, M. P., G. Amyot, M. P., P. B. Casgrain, M. P., J. M. Déclède, M. P., P. Charles Fitzpatrick, Gérard Macquet, M. A. Demers, procureur du roi en Belgique; M. M. Vincent, L. J. Demers, S. Demers, Duquet, Kaine, Huard et Gagnon, membres du Conseil de ville, Taschereau, Jos. Blondeau, Bart. Verret, Chas. Laberge, Dr Brochu, A. Edge, Achille Carrier, Achille Larue, R. Roy, Allaire, N. P., Édouard Gagnon, A. Talbot, A. Caron, P. Coriveau, S. F. Pinault, A. Malouin, major Kirwin, A. Robitaille, Bazin, Charest, Châteaufort, O. Vézina, T. Flood, T. Tapin, F. X. Robitaille, Ernest Tremblay, P. Croteau, Nap. Robitaille, A. Boucher, A. Pampalon et 14

très grand nombre d'autres citoyens remarquables.

Le voyage s'est accompli rapidement et sans encombre. A l'arrivée à St-Raymond, le soleil rayonnait beau et chaud comme au milieu de l'été. La population tout entière était rassemblée pour recevoir l'honorable premier ministre et M. Tessier, le populaire député de Portneuf. Parmi les notabilités présentes on remarquait M. Jos. Linteau, maire de St-Raymond, Edmond Plamondon, Jean Ladame, Edmond Julien, Charles Plamondon, Davidson et Wu McCombs, membres du conseil; M. E. A. Panet, secrétaire-trésorier; Honoré Pelletier, Charles Cayer (Agé de 82 ans, patriote vétéran et premier colon de la paroisse) les Drs Gendron et Hébert, Jean Charland, Louis Paré, F. Savary, Frs Rochette, C. A. Dubuc, Pierre Plamondon, Thom. L. Jackson, P. Russell, A. Delaney, James Corkran, P. Neil, T. Dean, A. McCorkill, Joseph Moisan, ancien maire, et une foule d'autres.

Les invités se mirent immédiatement en route accompagnés de leurs hôtes, vers le lieu où devait avoir lieu l'assemblée. Les rues étaient pavées de drapeaux et de banderoles aux couleurs les plus gaies; au-dessus de l'estrade dressée au bord de la rivière, on lisait en lettres dorées le mot Bienvenue, et trois inscriptions ornaient le nouveau pont: *Vive Tessier*, *Honneur à l'honorable Premier Ministre* et *à ses collègues*.—*Dieu préside aux constructions des hommes.*

À l'instant de leur arrivée, M. l'abbé Bergeron, curé, et M. l'abbé Rouvieu, vicaire de la paroisse attendaient en surplis et en étole et ont procédé immédiatement à la bénédiction du nouveau pont. Cette belle cérémonie terminée, tous les orateurs de la circonstance sont montés sur l'estrade autour de laquelle s'était rangée une foule compacte d'au moins trois mille personnes.

M. E. A. Panet s'avance alors et lit à l'honorable premier ministre l'adresse suivante:

À l'honorable H. MERCIER, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, premier ministre de la province de Québec.

Honorable monsieur,

Ce n'est pas la première fois que la paroisse de Saint-Raymond a l'honneur de vous souhaiter la bienvenue. Elle a été l'une des premières à recevoir votre visite aux débuts de votre administration, et nous avons tous gardé le souvenir de cette agréable rencontre; heureux de pouvoir la renouveler aujourd'hui avec tout autant et même plus d'enthousiasme que la première fois, ce qui est une bonne note en votre faveur et prouve que vous ne faites que grandir dans l'estime du peuple.

La paroisse de St-Raymond offre aujourd'hui un spectacle assez rare, celui d'une unanimité parfaite de sentiment. Comme vous le savez, elle est la plus populeuse du comté de Portneuf, l'une des plus importantes du district, et sa population comprend toutes les races, toutes les croyances établies en Canada; nous avons ici des Irlandais, des Anglais, des Écossais, des protestants et des catholiques. Nous avons, cela va sans dire, deux partis politiques. Eh! bien, aujourd'hui, tous ces éléments divers se donnent la main, s'associent loyalement et franchement, sans arrière-pensée, sur le terrain de la gratitude due à un bienfaiteur et de la reconnaissance estimée due à un homme distingué qui est l'une de nos gloires nationales. Nous nous unissons tous ensemble pour saluer en vous un concitoyen, un compatriote plus que remarquable, qui s'est élevé aux premiers honneurs dans notre province, par ses seuls talents, par sa seule énergie. Aujourd'hui, grâce à vous, grâce à vos travaux, le nom de la province de Québec est l'un des plus retentissants et des plus fréquemment répétés du continent. Notre province demandait à être connue; elle ne pouvait qu'y gagner; nous en avons ici la preuve, sous vos yeux, dans cette région naguère isolée et presque désolée où régnait aujourd'hui l'activité et le progrès, grâce à la construction de cette voie ferrée, que vous avez parachevée, à travers nos montagnes, pour ouvrir tout un nouveau pays à la colonisation.

Nous saluons, ainsi en vous les belles qualités du cœur, la générosité, la libéralité, l'empressement à rendre justice à tous, quelque soit leur parti. Quelles que soient nos sympathies politiques et nos divergences en pareilles matières, il y a des choses sur lesquelles nous sommes d'accord à vous féliciter: le règlement de la question tant débattue des biens des Jésuites, la construction des ponts en fer, l'augmentation des revenus, le développement immense donné à la colonisation.

Nous sommes d'autant plus heureux de vous souhaiter la bienvenue, monsieur le premier ministre, ainsi qu'à vos collègues et à vos amis, que nous avons ici sous les yeux des preuves tangibles de l'intérêt tout particulier que vous portez au progrès de cette partie de la province. Les travaux considérables de colonisation que votre administration a fait faire à Saint-Raymond, et surtout ce pont à la fois éloquent et durable dont notre excellent député, M. Tessier, a doté notre paroisse, avec le concours du gouvernement, resteront des monuments impérissables de la générosité de votre gouvernement, de l'énergie et du dévouement de notre député à l'Assemblée législative et aussi de notre indéfectible gratitude.

Nous terminons en faisant des vœux pour votre bonheur et celui de votre honorable famille.

JOSEPH LINTEAU.

Maire.

A. PANET.

Secrétaire-trésorier.

St-Raymond, 13 octobre 1889.

Adresse à M. Jules Tessier, député de Portneuf.

M. le maire donne ensuite lecture de l'adresse suivante:

A Jules Tessier, Ecurier, avocat, député du comté de Portneuf,

Présent.

Monsieur,

Les électeurs de la paroisse de St-Raymond et des townships de Gosford, de Colbert et de Rochemont profitent de votre visite parmi nous, pour vous témoigner leurs plus sincères sentiments de gratitude pour les bienfaits que vous avez rendus au comté, et tout particulièrement aux électeurs de cette paroisse, par votre énergie, votre travail continu pour l'avancement de la colonisation dans nos trois grands townships.

Plusieurs chemins récemment ouverts dans cette paroisse par vos soins et avec l'aide bienveillant du gouvernement, ont véritablement contribué à l'avancement de l'agriculture dans les localités où ces chemins ont été ouverts.

Le magnifique pont en acier érigé dans le courant de l'été dernier sur la rivière Ste-Anne, et dont nous faisons aujourd'hui l'inauguration, demeurera comme un monument qui rappellera aux électeurs de St-Raymond tout l'intérêt que vous avez pris et que vous prenez encore tous les jours pour conduire cette entreprise à bonne fin.

Les électeurs de cette paroisse, réunis en assemblée, vous ont offerts leurs plus vifs sentiments de reconnaissance, et tous, sans distinction de parti politique, vous promettent bien sincèrement leur appui en cas d'une lutte futile qu'on pourrait vous susciter en temps d'élection.

Enfin, nous faisons les vœux les plus sincères pour votre bonheur et votre avancement dans la carrière politique que vous avez embrassée.

JOSEPH LINTEAU, Maire.

E. A. PANET, Sec. Trés.

RÉPONSE DE L'HONORABLE PREMIER MINISTRE

Monsieur le maire, Monsieur le curé, Monsieur le député Tessier, Mesdames et Messieurs.

Je vous remercie infiniment de l'adresse toute sympathique que vous venez de me présenter, et je vous prie de croire que j'ai gardé un excellent souvenir de la réception toute cordiale que vous avez bien voulu me faire dans cette circonstance. Je vous remercie surtout des vœux que vous avez faits, en terminant votre adresse, pour mon bonheur et celui de ma famille; je ne manquerais point de transmettre, à ma femme et à mes enfants, l'expression de vos généreux sentiments à leur égard.

Je suis enchanté de venir à St-Raymond avec les hommes distingués qui me font l'honneur de m'accompagner, pour inaugurer ce pont construit à la demande de M. Tessier, et après les efforts énergiques qu'il a faits à cet égard. Tout le monde sait, en effet, que sans lui ce pont n'aurait pas été construit et que l'argent nécessaire à sa construction n'aurait pas été recueilli. C'est à la disposition, aurait été employé ailleurs, vu la nécessité urgente qui se présentait de toutes parts.

Vous me dites, dans votre adresse, que « la paroisse de Saint-Raymond offre aujourd'hui un spectacle assez rare, celui d'une unanimité parfaite de sentiment. Comme vous le savez, elle est la plus populeuse du comté de Portneuf, l'une des plus importantes du district, et sa population comprend toutes les races, toutes les croyances établies en Canada; nous avons ici des Irlandais, des Anglais, des Écossais, des protestants et des catholiques. Nous avons, cela va sans dire, deux partis politiques. Eh! bien, aujourd'hui, tous ces éléments divers se donnent la main, s'associent loyalement et franchement, sans arrière-pensée, sur le terrain de la gratitude due à un bienfaiteur et de la reconnaissance estimée due à un homme distingué qui est l'une de nos gloires nationales. Nous nous unissons tous ensemble pour saluer en vous un concitoyen, un compatriote plus que remarquable, qui s'est élevé aux premiers honneurs dans notre province, par ses seuls talents, par sa seule énergie. Aujourd'hui, grâce à vous, grâce à vos travaux, le nom de la province de Québec est l'un des plus retentissants et des plus fréquemment répétés du continent. Notre province demandait à être connue; elle ne pouvait qu'y gagner; nous en avons ici la preuve, sous vos yeux, dans cette région naguère isolée et presque désolée où régnait aujourd'hui l'activité et le progrès, grâce à la construction de cette voie ferrée, que vous avez parachevée, à travers nos montagnes, pour ouvrir tout un nouveau pays à la colonisation.

Nous saluons, ainsi en vous les belles qualités du cœur, la générosité, la libéralité, l'empressement à rendre justice à tous, quelque soit leur parti. Quelles que soient nos sympathies politiques et nos divergences en pareilles matières, il y a des choses sur lesquelles nous sommes d'accord à vous féliciter: le règlement de la question tant débattue des biens des Jésuites, la construction des ponts en fer, l'augmentation des revenus, le développement immense donné à la colonisation.

Nous sommes d'autant plus heureux de vous souhaiter la bienvenue, monsieur le premier ministre, ainsi qu'à vos collègues et à vos amis, que nous avons ici sous les yeux des preuves tangibles de l'intérêt tout particulier que vous portez au progrès de cette partie de la province. Les travaux considérables de colonisation que votre administration a fait faire à Saint-Raymond, et surtout ce pont à la fois éloquent et durable dont notre excellent député, M. Tessier, a doté notre paroisse, avec le concours du gouvernement, resteront des monuments impérissables de la générosité de votre gouvernement, de l'énergie et du dévouement de notre député à l'Assemblée législative et aussi de notre indéfectible gratitude.

Nous terminons en faisant des vœux pour votre bonheur et celui de votre honorable famille.

JOSEPH LINTEAU.

Maire.

A. PANET.

Secrétaire-trésorier.

St-Raymond, 13 octobre 1889.

Cette œuvre terminée, il faudra en commencer une autre. Ce sera de pousser ce chemin vers le Nord-Ouest, de manière à l'unir plus tard à celui de la vallée de la Gatineau, et mettre par là à disposition du reste de la province l'immense richesse naturelle, minière et forestière que nous offre cette grande région. C'est un des vœux de ma vie, et je le demande à la Providence le temps de le réaliser.

Dans la poursuite de cette politique importante et véritablement nationale, j'ai besoin du concours de tout le monde, sans distinction de parti, de race et de croyances religieuses. J'ai besoin, surtout, du concours des hommes publics qui, comme vous députés, messieurs de St-George et Tessier qui sont en état, par leur intelligence, leur énergie, leur influence, de m'aider dans la réalisation de ce grand projet.

Je vous remercie bien cordialement de l'appréciation flatteuse que vous faites de la politique que nous avons suivie depuis que nous sommes au pouvoir. Nous avons en effet, messieurs, rétabli le crédit de la province, fortement compromis par une accumulation regrettable et constante de déficits annuels, et par le maintien, d'une manière permanente et systématique, d'une dette flottante de plusieurs millions de piastres, nécessitant un service d'intérêt très élevé et entraînant le règlement d'une foule de réclamations légitimes et pressantes. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir mettre fin à tout cela, et aujourd'hui nous avons des surplus au lieu de déficits et nous pouvons régler les réclamations qui nous paraissent raisonnables. Nous poursuivons une politique énergique et active, et travaillons à faire sortir la province de l'ornière dans laquelle nos prédécesseurs l'avaient jetée, faisant des réformes, quand elles sont jugées nécessaires, acceptant les idées de progrès intelligents, et bien entendu, nous nous défendons de nous en laisser aller à la tradition conservatrice respectables, jugées nécessaires au maintien du bon ordre et au soutien des saines notions.

Par une surveillance attentive de l'emploi des deniers destinés à la colonisation, nous avons pu mettre fin aux fraudes regrettables commises dans le passé, et, par un système nouveau, assurer un revenu additionnel considérable dans le produit de nos limites à bois et de la 20<sup>ème</sup> quinzaine, nous pouvons grâce à ce système, constater que nous avons encaissé dans cette branche du service public seulement, au-delà d'un million de piastres, c'est-à-dire \$364,921.83 de plus que durant les années passées.

Vous avez fait allusion au règlement définitif de la question des biens des Jésuites. C'est certainement l'acte politique le plus important de notre époque; c'est la consécration solennelle du principe de la restitution; c'est la reconnaissance officielle du respect dû aux autorités religieuses; c'est enfin un acte de compromis fait entre l'Église et l'État sur une matière très délicate, et qui témoigne en faveur de l'esprit large et éclairé de Sa Sainteté Léon XIII, et de l'esprit de foi et des sentiments de justice que possèdent vos gouvernements. Ce règlement si équitable à tous les points de vue, destiné à faire disparaître le malaise général et inquiet qui troublait les millions d'habitants de ce pays, depuis près d'un siècle, reconnaît les nobles services rendus à la cause de la civilisation, en Amérique, par les missionnaires jésuites, va mettre nos évêques et deux de nos principales maisons d'éducation en état de continuer leur œuvre admirable et de répandre avec encore plus de succès que par le passé une instruction chrétienne, pratique et abondante. De plus, ce règlement met à la disposition de deux de nos plus illustres missionnaires des secours propres à les aider dans leur noble œuvre de prosélytisme, et il pénètre, mais si sainte. Enfin, ce règlement rend justice à la minorité protestante qui pourra disposer librement, en faveur de ses maisons d'éducation, d'une somme relativement considérable, dont la distribution vient d'être acceptée par qui de droit, à certaines conditions qui ne nous paraissent pas raisonnables. Il est bien vrai, comme vous le remarquez, que le règlement de cette question a créé une certaine agitation dans le pays et que des hommes fanatisés ont voulu en profiter pour semer le désordre et la haine au milieu de ce pays. Ces hommes ont réussi à obscurcir temporairement l'intelligence d'un bon nombre de personnes fort distinguées et très respectables, parmi nos compatriotes d'origine et de croyances étrangères aux nôtres. Mais tout cela n'a été que passer, le calme est déjà revenu; les esprits commencent à mieux comprendre; et, grâce à notre prudent réserve, à nous les ministres, en gardant le silence quand tout le monde parlait, et en refusant de répondre aux provocations et aux insinuations dont nous étions les objets; grâce à l'attitude ferme et intelligente de quelques protestants haut placés, soit parmi les laïques, soit parmi les membres du clergé, grâce surtout à la parole sage et autorisée du représentant de Sa Majesté au Canada, la tempête est passée, le travail d'apaisement se fait avec succès, et notre pays va jouir bientôt de cette tranquillité admirable qui a fait sa force dans le passé et que sa constitution politique et les traités lui garantissent.

Quand le dernier cri de révolte se sera fait entendre, et que le dernier séisme aura cessé, le firmament de notre monde politique, il ne restera plus que des jours d'orage et de trouble qu'un moment impénétrable, rappelant un monde entier le grand acte de justice accompli par la volonté unanime de la législature de cette province.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que le 5 novembre nous paierons les \$400,000 destinés aux catholiques; et quand les protestants auront rempli les conditions voulues, nous leur paierons la somme qui leur revient. Ces paiements se feront, je suis heureux de vous le dire, sans recourir à aucun emprunt.

En terminant, laissez-moi vous dire que j'ai contribué à la formation d'un grand parti politique, le parti national, composé d'éléments différents et d'hommes de toutes les opinions, pris dans les deux camps opposés et qui, dans un jour d'élection, se sont donnés la main, comme des frères, ont promis d'oublier les luttes du passé et de travailler ensemble, dans l'avenir, à la prospérité commune de notre province. Cette alliance existe encore, messieurs, et n'a jamais été mise

en danger, que je sache; je la crois plus solide et plus forte que jamais, et je suis convaincu que lorsque nous irons devant le peuple, lui rendre compte de notre gestion, protégés par cette alliance respectable et respectée, il nous recevra comme des hommes gens qui ont fait leur devoir, et nous continuerons volontiers la confiance dont il nous a honorés depuis 1886.

DISCOURS DE M. JULES TESSIER

M. le Maire, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de tout mon cœur de la belle adresse que vous venez de me présenter et des sentiments gracieux que vous avez bien voulu y exprimer. S'il est une chose agréable pour un homme politique, c'est de voir ses efforts reconnus et appréciés par le public et surtout par ses électeurs.

Messieurs, vous me faites bien plaisir en jugeant avec tant de bienveillance le rôle modeste que j'ai joué depuis que j'ai l'honneur d'être votre député et le succès que j'ai pu avoir en obtenant une juste part d'améliorations publiques pour cette belle paroisse de St-Raymond. Ce pont en fer que sera, j'espère, un monument durable, vous le devez à votre propre esprit d'initiative puisque vous n'avez pas hésité à accepter les conditions imposées par le gouvernement pour sa construction; vous le devez aussi au puissant concours de votre bon et digne curé qui, le premier entre tous, l'a demandé pour votre paroisse; vous le devez surtout au gouvernement Mercier, à sa politique généreuse qui a pour but d'encourager la colonisation et d'améliorer la position de la classe agricole. N'est-ce pas cette politique, messieurs, qui nous a donné un ministère d'agriculture, composé d'hommes pratiques chargés d'étudier les besoins de la classe agricole, de stimuler l'émulation chez les cultivateurs des anciennes paroisses, et d'aider le colon dans son œuvre bienfaisante et patriotique? N'est-ce pas ce gouvernement qui a réussi à augmenter considérablement le revenu des Terres de la Couronne, à nous donner une semblable augmentation sans imposer de nouvelles taxes sur le peuple?

Alors, messieurs, comme vous le dites si bien dans la belle adresse, que vous avez présentée à l'honorable premier ministre, aucun gouvernement n'a autant contribué à faire respecter au loin le nom de notre chère province de Québec et à mettre en évidence ses richesses naturelles et ses ressources si variées.

Hier encore il invitait une société d'ingénieurs américains, composée d'hommes distingués, à visiter la province afin de faire connaître et exploiter nos mines, ce qui devrait nécessairement rapporter un revenu considérable à la province. Encourageons le, messieurs, ce ministère patriotique, unissons-nous, conservons comme libéraux pour l'avenir dans sa tâche, permettons lui de mener ses grands projets puisque c'est la province qui doit en retirer les bienfaits réels.

Messieurs, j'ai été heureux d'appuyer ce gouvernement parce qu'il a sa tête un homme capable de faire face aux ennemis du notre province et de défendre notre autonomie provinciale. Ne l'ai-je pas prouvé en établissant ce lien puissant qui s'est révélé lors de la réunion de la conférence inter-provinciale et qui a laissé des traces dans chaque province, chacun étant maintenant convaincu de la nécessité de se défendre contre les empiétements du gouvernement fédéral. Je ne suis pas un de ceux, messieurs, qui favorisent les guerres de races et de religion. Au contraire, je veux que nous respections la minorité protestante de cette province et que nous lui accordions sa juste part de patronage et des deniers publics. C'est aussi le sentiment de l'honorable premier ministre admirablement exprimé dans une lettre qu'il vient de publier à l'adresse du Lord Evêque de Québec.

Ce pont en fer qui a été béni aujourd'hui, vous l'avez obtenu parce que vous l'avez demandé sous sa distinction de parti. Cela vous démontre ce que peut faire une semblable politique sur un plus grand théâtre.

Comme ce pont servira de trait d'union entre les deux rives fertiles, j'espère que cette fête sera le prélude d'un mouvement de ralliement entre les hommes de bonne volonté des deux partis qui à l'avenir seront heureux de travailler ensemble dans un but commun, le salut de notre patrie.

Messieurs, comme il y a ici un grand nombre d'orateurs distingués que vous serez heureux d'entendre, et comme je suis ici de la famille, il est convenable que je vous laisse la parole.

Je vous remercie encore de cette belle démonstration de vos sentiments pour vous me témoignez, et de la manière si aimable dont vous avez bien voulu me traiter aujourd'hui.

Les orateurs suivants prennent ensuite la parole: M. de St-Georges, M. P., l'honorable C. A. P. Pelletier, sénateur, Charles Langelier, M. P., Charles Fitzpatrick, M. P., B. Casgrain, M. P., G. Amyot, M. P., J. M. Déclède, M. P., G. Macquet, l'échevin Demers, le major Kirwin, A. Taschereau, A. Robitaille, R. Roy, A. Carrier, M. le maire Linteau, Ernest Pacaud.

Il nous est naturellement impossible de publier ici même un compte-rendu sommaire de tous ces discours. En voici cependant deux que nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs:

M. DÉCLÈDE, DÉPUTÉ DE L'ISLET

Nous sommes venus ici pour féliciter votre député M. Tessier du succès de ses constants efforts en faveur de son comté; nous sommes ici venus pour constater par nous-mêmes quelques-uns des résultats d'une politique nouvelle inaugurée par ceux qui gouvernent actuellement la province de Québec. Cette politique, dont nous sommes tous solidaires, nous sommes tous responsables à l'électorat. Et nous avons raison d'être satisfaits de ce qu'elle a enfanté.

Sous l'influence bienfaisante de l'honorable premier ministre et de ses collègues, vous avez entendu dans vos paroisses florissantes déjà le bruit du puissant marteau de l'industrie qui sait plier le métal aux exigences de son génie, se mêler à celui des arbres séculaires tombant sous la hache du colon civilisateur, espérer et consolider de la religion et de

la patrie. Vous avez vu les obstacles s'aplanir et les voies de communication rendre l'absence moins douloureuse en permettant aux êtres aimés de parler à distance des choses du foyer natal et de la famille qui se souvient toujours et laisse-moi vous le dire, jeunes gens et jeunes filles qui êtes maintenant devant moi, à ces pensées éternelles a en été mis une autre dont je vais immédiatement vous faire part. En voyant ce magnifique pont, construit dans toutes les règles de l'art moderne, je me suis dit qu'il ne servirait peut-être pas seulement de voie de communication d'une rive à l'autre, mais que ce serait encore une de ces jolies promenades où les amoureux viendraient à l'avenir se redire ses mille et un secrets que je ne connais pas mais que je soupçonne fortement.

Et, pour revenir au sujet de cette magnifique démonstration dont nous vous sommes redevables et reconnaissants, je crois qu'il m'appartient de déclarer ici, en face de celui qui est le chef et l'âme du grand parti national dans cette province, que ce pont de fer est pour moi un symbole et un emblème s'il relie les deux rives enchanteuses de notre rivière. L'honorable M. Mercier a jadis jeté entre le parti conservateur et le parti libéral, séparés par un torrent autrement rapide que ces eaux paisibles, une idée de paix et de conciliation qui réunit à jamais les deux rives escarpées. C'est lui, c'est cet homme que vous voyez maintenant à côté de moi, qui a élevé et qui tient encore d'une main ferme au-dessus de nos misérables luttes de parti, un drapeau aussi beau et aussi large pour abriter sous ses plis tous les hommes de bonne volonté à quelque race et à quelque croyance qu'ils appartiennent.

Et ce pont en fer est moins solide et moins durable que l'alliance que nous avons contractée alors aux appels réitérés de sa voix patriotique.

Cette union qui durera, et aussi longtemps que vous aurez à cœur de conserver intact le dépôt sacré des traditions d'honneur, de loyauté, de patriotisme que vous ont légués vos ancêtres pour les remettre à ceux qui viendront après vous; aussi longtemps que vous voudrez clocher sur celui qui est la devise moi, ce clocher témoin de tous les actes importants et chers de votre vie; aussi longtemps que vous voudrez garder le souvenir de ceux qui dorment dans le dernier sommeil en vous attendant, dans le séjour de l'éternel repos, aussi longtemps devez-vous conserver la mémoire de ceux qui peinent et qui travaillent, de ceux qui usent leur vie au service de leur province natale, à la défense des intérêts les plus chers de leurs concitoyens. Messieurs, les applaudissements qui ont accueilli M. Mercier, ces acclamations qui se sont élevées de vos vallées et de vos pentes escarpées, ne sont-elles pas un gage suffisant, qu'un jour de la rétribution, au jour du pill, vous irez comme des hommes qui ont le cœur à la bonne place, jeter vos bulletins dans l'urne électorale pour ceux qui ont tant à cœur le bonheur et la prospérité de la province de Québec.

DISCOURS DE M. GÉRARD MACQUET

Monsieur le premier ministre, monsieur le Maire, mesdames et messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que nous, ingénieurs, nous aimons notre métier avec passion; la cause en est que notre travail est de ceux qui contribuent largement au développement et au progrès des peuples. Et je sens aujourd'hui en moi cette passion plus vive encore, parce que je me vois au milieu d'une population virile et intelligente, capable d'apprécier l'utilité des travaux publics.

Sans voies de communication, sans ponts, pas de relations entre les habitants d'une même contrée, et par suite, aucun développement ni intellectuel, ni matériel. Et qu'on ne dise pas que les chemins de fer ont diminué ou annihilé l'utilité des routes et des chemins; un véhicule de transport, aussi puissant que les voies ferrées, exige une alimentation non moins puissante et continue; ce sont par les routes et les chemins que ces ressources quotidiennes leur arrivent.

Nous sommes donc des riverains, nous sommes des habitants qui nous redevons à l'État, nous sommes des hommes qui nous redevons à la nature, dans sa générosité, à gratuitement mises à notre disposition. Parmi ces fleuves figurent au premier rang votre superbe St-Laurent; parmi ses affluents, la riante rivière Ste-Anne.

Sans ses affluents, le fleuve serait bientôt à sec, et la source éternelle de richesses qu'il représente, serait rapidement tarie. Les hommes, messieurs, ce sont les hommes de fer de la nature; les affluents, ce sont les routes et chemins.

Ainsi, un savant économiste a-t-il pu dire avec raison que la prospérité d'un peuple, surtout au point de vue agricole, peut se mesurer à l'état de développement et de perfectionnement de ses routes, et que toute amélioration dans le mode de construction de ces routes et des ouvrages d'art qui en dépendent, se traduit par un accroissement certain, indéfinissable de la richesse publique.

Et nous, messieurs, nous ingénieurs, nous sommes heureux et fiers d'être par notre travail, les artisans de la prospérité d'un peuple.

Mais il ne suffit pas d'ingénieurs pour ériger les ouvrages comme celui que nous avons devant nous.

Cette construction, dans son ensemble, représente un capital de près de \$15,000, dont les deux tiers environ sont à attribuer à la superstructure métallique. Aussi tout le mérite de l'œuvre revient à ceux qui ont créé les ressources nécessaires à son exécution. Je terminerai donc, messieurs, et messieurs, en vous invitant à vous féliciter avec moi: l'honneur à votre gouvernement qui a inauguré cette bienfaisante politique des ponts métalliques; l'honneur à votre député, M. Jules Tessier, qui a su vous assurer une part de ce riche et superbe gâteau; l'honneur enfin, à vous tous, qui vous êtes imposés des sacrifices pour assurer l'exécution de cette œuvre éminemment utile et durable.

LE BAPTÊME DU PONT

Les discours terminés, M. le maire Linteau demande à l'honorable M. Mercier de bien vouloir donner un nom au nouveau pont. Il accède à ce désir et propose de l'appeler pont Tessier en souvenir du député auquel la municipalité en est redevable. Cette proposition est accueillie par des applaudissements

frénétiques, et le nom de pont Tessier désormais consacré par l'acclamation populaire restera.

LE BANQUET

Cette belle fête eut un couronnement digne d'elle. La municipalité de St-Raymond, en invitant le député de Portneuf et les membres du gouvernement national à lui rendre visite, avait voulu préparer en leur honneur un banquet vraiment somptueux. Dans la pension Plamondon on avait dressé plusieurs tables ornées de fleurs naturelles et de fruits exotiques, chargées de mets substantiels.

Jugements en Cour Supérieure

12 octobre.

JUGE ANDREWS

Garnier vs Vannier.—Action renou-  
voyée avec dépens.  
Remillard vs Trudel.—La défense on  
droit est maintenue et l'action est renou-  
voyée sans frais.  
Boivin vs Morin.—Jugement pour  
\$120 avec intérêts et dépens.  
Cité de Québec vs Bernard et Allaire  
et autres.—(cause d'expropriation). Mo-  
tion des intimés pour mettre de côté la  
décision des arbitres renvoyée sans frais,  
et un jugement homologant le rapport  
des commissaires est prononcé.

JUGE CASARAT

Collège de Lévis vs Brochu. Jugement  
en faveur du demandeur.

Assises criminelles

Procès de deux jeunes gens accu-  
sés de vol

PLUSIEURS TRUES BILL

Audiences du 12 octobre 1889.

A 10 h. 15 l'hon. juge Bossé occu-  
pe son siège.  
Après les formalités d'usage on com-  
mence l'instruction du procès d'Achille  
Doyier et Edmond Gagné, accusés de vol,  
avec effraction, de bijouteries, au dé-  
triment d'Émile Gagnon.  
M. F. X. Lemieux et Abel Rochet-  
te occupent pour les accusés.  
Le premier témoin entendu est M.  
E. Gagnon, horloger et bijoutier.  
Il rend à peu près le même témoi-  
gnage que celui donné hier, dans le procès  
de Jean Marcotte.

Transpossession :

Il dit qu'il ne connaît pas les deux  
prisonniers à la barre et qu'il n'était pas  
présent lorsque le vol a été commis. Il  
peut arriver d'ici, qu'on rencontre dans le  
commerce des montres semblables,  
mais celles qui ont été volées, les les  
reconnait par la gravure, les ayant exa-  
minées quelques jours avant, ce sont des  
montres gravées à la main, et ordinai-  
rement dans ce genre de montre, on n'en  
rencontre pas deux absolument sembla-  
bles, dans la gravure. Environ deux  
cents piastres de bijouteries m'ont été  
enlevées dans ce vol, et plusieurs autres  
montres volées ne sont pas ici.

A ce moment les grands jurés entrent  
en cour et rapportent leur bill contre  
Pierre Hamel accusé d'avoir mis le feu  
dans une maison d'école. Francis Joynt,  
John Malone et Thomas Nestor, assés  
grave sur la personne de John Charles  
West, Patrick Dwyer et W. H. Wood-  
man, pour larcin.  
On continue la cause.  
Le détective Welsh est assermenté.—  
C'est lui qui en compagnie du détective  
Fleury et du chef de police Denis a opé-  
ré l'arrestation des prisonniers. Il a  
trouvé dans la poche du gilet de Doyier la  
montre qu'on produit.  
Le prisonnier lui a dit que cette montre  
venait de Johnny Marcotte. Il a  
aussi enlevé le gilet qu'il lui montre,  
des mains de Doyier qui lui a dit que ces  
montres, ils les avaient achetées de Mar-  
cotte.

Transpossession :

Les prisonniers ne lui ont jamais dit  
qu'ils avaient volé ces objets.  
Le député-procureur de la paix, M. Pratto,  
identifie les objets qui lui ont été remis  
par le détective Welsh ; il les a mis en  
sûreté et sont dans le même état qu'ils  
étaient lorsqu'ils lui ont été remis.  
Le détective Fleury raconte les cir-  
constances de l'arrestation des prison-  
niers, que nous avons déjà publiées.  
Parce que l'hon. juge Bossé, en com-  
mencant la cause, a dit qu'il n'y avait  
pas de vol, le chef de police de Lévis, et M.  
Odilon Vallières sont entendus et ren-  
dent les mêmes témoignages que ceux  
donnés dans le procès de Johnny Mar-  
cotte, instruit hier.

Alphonse Bonhomme, charrier, de  
St-Sauveur, connaît les prisonniers à la  
barre ; il les a vus, le lendemain de la  
St-Jean-Baptiste, en compagnie de Mar-  
cotte.

La preuve de la Couronne étant dé-  
clarée close, on entend ensuite les té-  
moins de la défense.  
Charles Bonhomme, de St-Sauveur, dé-  
clare dans la même maison que le pri-  
sonnier Doyier. Le 25 juin au soir, les  
trois prisonniers ont passé la nuit dans  
la maison de son père. Vers mi-  
nuit, Doyier et Gagné sont partis et  
sont montés se coucher. Il ne peut dire  
ce que les accusés ont fait, après qu'ils  
sont partis de chez lui. Ce soir-là, Doyier  
était pas mal chaud et on a été obligé de  
le monter chez lui.

M. L. O. BOURQUE. — Le 25  
juin dernier, elle était en prison chez  
Mme Doyier, les autres deux prison-  
niers à la barre. Elle a vu ces trois pri-  
sonniers en compagnie des accusés chez M.  
Bédard, jusqu'à minuit et quart, après  
quoi Doyier et Gagné sont montés se  
coucher, et ne sont pas ressortis. Le  
lendemain matin, Marcotte est venu à la  
maison et a vendu à Doyier et à Gagné  
une chaîne et un garde pour \$1.25. Elle  
jure que Doyier et Gagné ne sont pas  
sortis cette nuit-là.

Transpossession :

Ce soir-là Doyier a couché dans la cuisine  
près de l'escalier, par terre, et Gagné  
dans le grenier. Elle, madame et Mlle  
Doyier ont veillé toute la nuit, Marcotte  
est venu à la maison vers trois heures du  
matin et a montré des montres, chaînes,  
aux prisonniers. Il était alors six heures.  
Quand le matin, vers 7 heures, elle est  
sortie de la maison, les prisonniers et  
Marcotte y étaient encore.

Mme Doyier et Mlle Doyier, la mère et  
la sœur d'un des prisonniers à la barre,  
ne font que répéter ce que le témoin  
précédent a dit.

A 1 heure la cour s'ajourne.

Audience de l'après-midi.

A 2 h. 15 l'honorable juge Bossé oc-  
cupe son siège.  
Woodman, Thos Neston et James  
Malone sont à la barre et plaident non-  
coupable. Procès fixé à mercredi pro-  
chain.  
Pierre Hamel, accusé d'incendie,  
plaide non-coupable. Procès jeudi.  
On continue ensuite l'audition des  
témoins de la défense, dans l'affaire de  
Doyier et Gagné.  
Jean Marcotte, celui qui a subi son  
procès hier et a été trouvé coupable de  
vol, est entendu comme témoin. Il ra-  
conte qu'après avoir quitté la maison  
Doyier, il est allé faire un tour ; il était  
alors à peu près minuit et demi. Il y  
est revenu vers 2 h. 30, des assés sur  
une chaise et a dormi jusqu'à vers six  
heures. Il a montré une bague et des  
chaînes à Doyier à qui il a vendu ces ob-  
jets. Il est parti de chez Doyier vers 7  
h. 30, en compagnie des deux prison-  
niers à la barre. Ils sont allés à Lévis  
et lui n'a pas dit aux accusés pourquoi il  
leur demandait de se rendre là. Quand  
il a été rendu chez M. Vallières, à Lévis,  
il a dit aux prisonniers, qu'il entrerait  
pour faire poser une vitre à sa montre.  
Quand il est parti de chez Bédard vers

minuit, il n'avait pas en possession  
des objets volés ; mais quand il est revenu  
chez Doyier, vers 3 h. 30, il les avait.  
Transpossession par l'avocat de la  
Couronne

NOUVELLES

Le charbon

Nous avons dit l'autre jour, qu'il y  
avait une grande quantité de charbon sur  
la jetée Louise. Nous avons oublié de  
mentionner le fait que ces importations  
sont vendues d'avance à l'exception de  
celle de la maison P. Gignas et Cie qui  
importe le charbon pour la commerce  
local tout particulièrement. Cette mai-  
son a toujours un assortiment considéra-  
ble, elle possède aujourd'hui au moins  
6,000 tonnes de charbon sur la jetée  
Louise et sur la quai Dinning.  
Le commerce est actif, mais il y a eu  
beaucoup de retard dans la livraison ces  
jours derniers, à cause de la pluie. Voici  
le prix de gros du charbon :

Char. d'Écosse, la chaudière \$5.50 à \$6.00  
" Sydney, N. E. ton. 5.25 5.75  
" Amé. White Ash egg 6.00  
" Chesnut, stove 6.50  
" red ash, egg 6.50  
" à grille, Newcastle, ch. 8.00

Bois de chauffage

Les quais et les cours sont couverts  
de bois. Aussi les prix sont extrême-  
ment réduits, comme on pourra le con-  
statier par les cotes suivantes :

Enble 3 pieds... \$4.25 à \$4.75  
" 2 1/2 " " 3.75 à 4.00  
Morisier 3 " " 3.50 à 3.75  
Bouleau rouge 2 " " 3.00 à 3.25  
Cypres 2 " " 2.50 à 2.40  
Epine 2 " " 2.20 à 2.30  
" 2 " " 2.10 à 2.20

Potatoes de deuxième récolte  
Plusieurs cultivateurs de l'Aspébie,  
Baie des Chaleurs, ont récolté cette an-  
née des potatoes provenant d'une deux-  
ième récolte. La seconde récolte fut  
semée le 6 juillet et récoltée le 5 oc-  
tobre.

Certificat

St-Joseph de Lévis, 5 octobre 1889.  
A Monsieur L. Pratto,  
Marchand de Pianos,  
Montréal.

Le pensionnat de Jésus-Marie, à St-  
Joseph de Lévis, possède, depuis nombre  
d'années, un piano *Hamelin* qui est  
encore très bon, malgré que depuis  
vingt-trois à vingt-quatre ans il ait servi  
continuellement aux leçons des élèves.  
D'après l'expérience acquise par les  
maîtres de musique, elles peuvent  
affirmer que les instruments de la manu-  
facture *Hamelin* sont des meilleurs et  
des plus durables ; aussi n'ont-elles pas  
hésité, lorsqu'il s'est agi de faire l'achat  
d'un nouveau piano, de s'adresser à M.  
L. Pratto, de Montréal, pour avoir  
encore un piano de la fabrique *Hamelin*,  
bien persuadées que, pour un établisse-  
ment comme le leur, c'était une excel-  
lente acquisition.

LA SCRIBURE,

Au magasin Rouge  
La grande vente du fonds de banque-  
route, au No 50, rue de la Couronne, se  
continue toujours avec grande succès,  
chaque jour rend à ce magasin et n'en  
sort pas sans avoir un paquet sous le  
bras, satisfait de son achat et se promet-  
tant bien d'y retourner.  
Les marchandises s'écoulent rapide-  
ment.

Au Magasin Rouge, il y a toujours  
tout ce qui prouve le bon marché au-  
quel sont sacrifiés ces mille et un articles  
de nécessité. A ceux qui n'ont pas  
encore achetés, nous leur conseillons de s'y  
rendre au moins une fois et au plus tôt,  
s'ils veulent profiter du grand avantage  
qui leur est offert pendant quelque temps  
encore.

Arti

Pour tout affaire concernant la phar-  
macie de la rue de la Couronne, il faut  
s'adresser à M. J. R. Bédard, numéro  
161, rue St-Joseph.

De retour de Sherbrooke  
Les constables Simard et Buteau, de  
la police provinciale, sont de retour de  
Sherbrooke où ils étaient allés pour le  
terme de la cour criminelle. Le sergent  
Burke et le constable Somerville sont  
partis vendredi pour le pénitencier de  
St-Vincent de l'ail où ils vont conduire  
Donald Morrison.

Les Forestiers Catholiques  
La cour de cette association établie à  
la Basse-Ville est en pleine prospérité.  
En effet tous les principaux citoyens  
de la Basse-Ville en font maintenant  
partie.

Nous citerons entre autres M.M. Ber-  
gevin, Bédard, Paquet, Potvin, le con-  
seiller Sauveur Desmaré, M. David Ga-  
gon, etc.

Notre ami, M. le Dr Arthur Potvin  
est le médecin examinateur de l'associa-  
tion et remplit son importante mission à  
la satisfaction de tous.

Abandon des affaires  
Allons cher A. E. Boisseau et Cie, 52 x  
54, rue de la Couronne et l'on voit que  
l'effort de l'énorme bon marché auquel  
sont vendues les marchandises. Un ma-  
gnifique fonds de banqueroute est sacrifié  
à 50 pour cent de réduction, et il faut  
voir et en profiter. Tous les jours il y  
a foule au magasin. La maison Boi-  
seau ayant décidé d'abandonner les af-  
faires a résolu de vendre sans réserve tout  
son stock comprenant un immense fonds  
de banqueroute. Ainsi donc qu'on se le  
dise et qu'on en profite.

Impudence

On n'est pas plaint autrefois de ce que des  
gens, amateurs de chevaux, se per-  
mettent de faire du chemin de Beauport  
une arène publique, où les accidents n'é-  
taient pas rares. Il paraît qu'un abus du  
même genre, mais beaucoup plus grave  
se commet assez fréquemment dans les  
limites même de la ville, dans la Grande  
Allée, qui est devenue, nous le verrons  
le croire, un magnifique champ de course.

Le semaine dernière une dame de  
cette ville a été frappée à la figure et  
renversée par un véhicule lancé à fond  
de train sur la Grande Allée. On nous  
apprend que cette dame on aura peut-  
être quatre ou cinq semaines d'une ma-  
ladie assez sérieuse. Et l'on se demande si à  
l'avenir ces abus ne seront plus fréquem-  
ment réprimés. Les dangers qu'ils  
créent sont très graves ; une personne  
âgée, ou quelque peu sourde, ou peut-être  
autrement empêchée de se garer dans  
cette rue, peut être tuée sur le coup à la

rencontre des équipages que l'on y voit  
lancés à toute vitesse.  
N'attendons pas qu'un accident fatal  
soit venu nous apprendre à être pré-  
cautionneux.

Postage toujours

Si vous êtes accablé, démoralisé, irrité,  
maussade, et que vous éprouviez  
invariablement des sensations désagréa-  
bles après avoir mangé, procurez-vous  
une bouteille de *Vin de Chénob* et il vous  
soulagera c'est le plus grand digestif con-  
nu. Il est en usage depuis un quart de  
siècle et il a toujours remporté les plus  
grands succès.  
Demandez-le à votre pharmacien.  
E. & J. 2fs

Terrible explosion.

Une importante manufacture mise en  
pièces.—Mort de l'ingénieur.

On s'ajourne le 12 octobre  
" Vers six heures, ce matin, la ville  
fut ébranlée par une explosion épouvan-  
table. Dans tous les quartiers de la ville  
les maisons ressentirent la secousse et le  
bruit semblaient au grondement du  
tonnerre se répercuta à une grande dis-  
tance. En un instant l'alarme fut don-  
née et le peuple courut en foule à la  
manufacture Doyier où l'explosion avait  
eu lieu. La manufacture est située sur  
la rive est de la rue Kent. La force de  
l'explosion avait été telle qu'une partie  
de la bâtisse a été démolie et lancée dans  
toutes les directions et à une grande dis-  
tance, avec les machines. Les vitrines  
de tous les magasins situés sur la rue  
Kent ont été à la rapidité des vibra-  
tions atmosphériques et ont volé en  
éclat.

On attribue la cause du désastre à un  
manque d'eau dans la bouilloire. Mais  
ce n'est là qu'une supposition, la seule  
personne qui aurait pu donner des ren-  
seignements, l'ingénieur John Polan,  
ayant été tué pendant l'accident. Heu-  
reusement que l'explosion n'a pas eu  
lieu une heure plus tard car on aurait  
eu à déplorer la mort de tous les em-  
ployés de la manufacture.

Ce terrible accident peut servir de  
leçon à ceux qui négligent de faire as-  
surer leurs manufactures contre les ex-  
plosions. Il existe pourtant à New-York  
une assurance pour ces sortes d'acci-  
dents. Certes cette compagnie offre de  
grands avantages. Ceux qui y assurent  
leurs établissements ont l'avantage de  
voir examiner leurs bouilloires, et par-  
tant de prévenir les accidents, et s'il ar-  
rivait une explosion malgré cela, ils ver-  
raient leurs dommages compensés par  
un paiement fait sans retard.

Pour le Canada, on s'assure en s'a-  
dressant à :

R. FLAHERTY,

Gérant,  
27, Imperial Building,  
Montréal.

Société de construction permanente de  
Québec

Le 2 et après le 2 novembre prochain, la  
Société paiera à ses actionnaires un di-  
vidende semi-annuel de 3 par cent sur le  
fonds capital.

Par ordre,

11 octobre.—Im e j  
Aux vendeurs d'huîtres

Tout selon d'huîtres à besoin de ci-  
gares. M. Lambert est certainement celui  
qui leur offre le plus d'avantage. 64 rue  
St-Joseph  
13 j e l m.

Service anniversaire

Le service anniversaire de feu J. B.  
Pouliot, notaire, aura lieu, à Fraserville,  
jeudi le 17 octobre courant, à 9 heures  
e j f.

Excursions de fer de Québec et de la St-Jean  
Excursions de Québec, au lac Saint-  
Jean pour les cultivateurs, à des prix  
excessivement réduits. Voir l'annonce  
dans les "Nouvelles du jour" dans nos  
éditions hebdomadaires, et quotidiennes du  
samedi.

E J j n o

Bulletin maritime

Navigation océanique

Steamers arrivés à venant de  
Halter Plymouth New-York  
Halter Plymouth New-York

Ligne Allan

Le steamer de la ligne Allan, parti le  
3 courant est arrivé à destination vendri-  
di matin.

Le steamer Buenos Ayres, capitaine  
Scott, parti de Baltimore pour Liverpool  
via Halifax et St-Jean Terre-Neuve, est  
arrivé à destination, jeudi midi.

Ligne Dominion

Le steamer Toronto, capt. Couch, est  
arrivé à Montréal à 6.30 h. p. m. hier  
et a continué pour Montréal.

Le steamer Miramichi, capitaine A.  
Baquet, parti de Pictou avec 19 passag-  
ers de cabine, 85 d'entrepont et une  
cargaison générale, est arrivé hier matin  
dans notre port et a mouillé au quai  
Atkinson. Après avoir débarqué des  
passagers et une partie de sa cargaison  
il a continué pour Montréal.

Le steamer Orinolo, est parti de New-  
York, pour les Bermudes, à 3 h. p. m.,  
jeudi dernier.

Le remorqueur Flora a placé la bar-  
que démolée, Atlantis, dans la cale-à-  
che Russell, pour y être réparée.

Le steamer Dralons, parti des ports  
méditerranéens pour Québec et Mon-  
tréal, est arrivé à Halifax, jeudi.

Le steamer Fremont capt. Anderson,  
parti de Shields avec une cargaison gé-  
nérale est arrivé dans notre port hier, à  
8 h. a. m. Après avoir débarqué sa car-  
gaison il a continué pour Montréal.

Depart

La goélette Marie Delphine, capitaine  
P. Blouin, pour Saint-Pierre et Miqué-  
lon.

La barque Gylfe, capitaine McGough,  
pour Greenock.

Le navire Zante, capitaine Lanco, pour  
St Nazaire.

Le navire Magnhiid, capitaine Tollof-  
son, pour Londres.

Le steamer Fremont, capitaine An-  
derson, pour Montréal.

La barque Aurelio, capitaine Gariépy,  
pour Montréal.

En chargement

12 octobre.

Traverse de Québec et Lévis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE SE  
raccordant avec les convois ci-dessous men-  
tionnés, laisseront :

QUÉBEC LÉVIS

Pour le Grand-Tronc

P. M. 1.30 Train Express rapide pour l'Ouest 6.50 Malle pour Rivière-du-Loop 8.00 Malle pour l'Ouest

Pour l'Intercolonial

A. M. 7.00 Malle pour Rivière-du-Loop 8.00 Malle de Rivière-du-Loop 9.00 Malle de Rivière-du-Loop

Pour le Québec-Central

P. M. 2.15 Express pour Sherbrooke 1.30 Train mixte pour St-Joseph 8.80 Express de nuit pour Sherbrooke

7 juillet 1889

Ligne de Québec

SAINT-ANNE

Le vapeur "BROTHERS"  
(Capt. Elz. Fortier)

A commencer du 8 octobre fera le trajet comme  
suit :

DE QUÉBEC (Quai Champlain)  
Les Dimanches... 6.50 A. M. si le temps le permet,  
Samedi 12 octobre à 2.30 P. M.  
Mardi 15 " 11.00 A. M.  
Samedi 19 " 1.00 P. M.  
Mardi 22 " 1.00 P. M.  
Samedi 26 " 2.00 P. M.  
Mardi 29 " 2.00 P. M.

DE SAINTE-ANNE (Quai Ste-Anne)  
Les Dimanches... 8.00 P. M. si le temps le permet.  
Vendredi 11 octobre à 4.00 P. M.  
Mardi 14 " 6.00 P. M.  
Vendredi 18 " 12.00 A. M.  
Mardi 21 " 3.00 P. M.  
Vendredi 24 " 4.00 P. M.  
Mardi 27 " 6.00 P. M.

Par ordre,  
Capt. ELZ. FORTIER.

Ligne de St-Romuald, Sillery et  
Québec

LE VAPEUR "LEVIS"  
Capt. L. DESROCHERS,  
A commencer le 6 MAI, le temps et les circon-  
stances le permettant, fera le trajet comme suit :

DE QUÉBEC LÉVIS  
6.15 A. M. 6.00 A. M.  
8.00 A. M. 8.00 A. M.  
10.00 A. M. 11.00 A. M.  
1.00 P. M. 2.00 P. M.  
2.00 P. M. 4.00 P. M.  
6.00 P. M. 6.00 P. M.

LES DIMANCHES,  
2.00 P. M. 1.00 P. M.  
4.00 P. M. 2.00 P. M.  
6.00 P. M. 4.00 P. M.

Arrivant à Sillery et au quai de M. Bévons en  
montant et descendant.  
Tous les dimanches il y a un voyage de St. Romuald  
à Sillery à Québec, 2 heures A. M. et à 7 heures  
X. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures  
au lieu de 6 heures, et dans l'après-midi, les sa-  
médis les jours de fête, le dimanche  
à midi.

Traverse de l'Isle d'Orléans

Le vapeur "Orléans."  
Capt. BOLDUC

LE 15 APRÈS LES 5 MAI (le temps et les circon-  
stances le permettant), fera le trajet comme  
suit :

DE QUÉBEC LÉVIS  
6.15 A. M. 6.15 A. M.  
8.00 A. M. 8.00 A. M.  
10.00 A. M. 11.00 A. M.  
1.00 P. M. 2.00 P. M.  
2.00 P. M. 4.00 P. M.  
6.00 P. M. 6.00 P. M.

LES DIMANCHES (Midi)  
1.45 P. M. 1.00 P. M.  
4.15 P. M. 2.30 P. M.  
6.00 P. M. 4.00 P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures  
au lieu de 6 heures, et dans l'après-midi les heures  
seules que le dimanche.

A VENDRE

A SAINT-PIERRE, de la Rivière du Sud, un ma-  
gasin avec cour et à trois étages d'habitation  
très agréable et commode, communiquant avec  
une excellente eau. Il y a des avantages pour s'en  
pour un marchand, ou pour un résident de la ville  
ou dans la ville de Québec.  
Pour plus amples informations, s'adresser à M.  
le capit. de St-Pierre de Montargis ou aux bureaux  
du Bon Pasteur, de Québec.  
11 oct.—E J j m

Avis Public

Est par le présent donné avis, que ce sera la loi  
à la législature de Québec, à sa prochaine session,  
ce sera la loi de la compagnie de chemin de fer "Qué-  
bec Central" pour un acte autorisant sa charte, et  
spécialement pour obtenir une extension de temps,  
pour compléter la ligne de chemin de fer, à partir de  
son présent terminus à St-François de Bonaventure,  
jusqu'à un point sur la frontière de l'État du Maine,  
pour un terme de trois ans.

W. A. H. COOK,  
Procureurs des Applicants.

10 octobre.—E J m

AVIS

Le service donné avis, que le dix novembre  
prochain, il y aura un acte de la province de  
Québec pour la licence de restaurant accor-  
dée à M. J. J. Jacques, dans le quartier Jacques-  
Cartier, sous le nom de M. J. J. Jacques.

10 octobre.—E J m

Terre à Vendre

A VENDRE UNE MAGNIFIQUE TERRE de  
soixante-dix acres, avec maison et grange  
deux constructions. Il y a actuellement vingt acres  
de pâturage et la terre est de première qualité.  
Le haut de la terre est en bois de première choix  
pour le commerce. Cette terre est située à un mille  
du village d'Island.

Aussi à vendre un acre carré de terre, situé dans  
le village d'Island, avec maison dessus construite.

S'adresser à  
GEORGES BRÉTON, D'ISRAËL

5 oct.—E J j n o

W. STANLEY

Libraire et Papetier

Marchandises de Fantaisie

Thés purs des Indes

Aussi

Café garanti pur

M. Stanley a un magnifique assorti-  
ment de papeterie, marchandises de fan-  
tasia, verrerie chinoise, articles de toi-  
lette, etc., etc.

A TRES BAS PRIX

W. STANLEY

140 Rue St-Joseph, St-Roch  
et 196 rue St-Jean

12 sept.—E J m

BRUNET, LAURENT &amp

## Union Bank of Canada

CAPITAL PAYÉ... \$1,200,000  
RESERVE..... 150,000

BUREAU PRINCIPAL: A QUÉBEC

DIRECTEURS  
Andrew Thompson, Esq., Président.  
Hon. E. J. Pilon, Vice-Président.  
Hon. Thos. McGreevy, D. C. Thompson, Esq., F. G. Groulx, Esq., E. J. Hail, Esq., Sir A. T. Galt, G. C. M. G.  
R. E. Webb, caissier.

SUCCURSALES  
Alexandria, Ont. Québec, Qué.  
Trois-Rivières, Ont. Smiths Falls, Ont.  
Kilbuck, T. N. W. Toronto, Ont.  
Ottawa, Ont. West Winchester, Ont.  
Winnipeg, Man.

AGENTS A L'ÉTRANGER  
Londres: The Alliance Bank (Limited).  
Liverpool: The Bank of Liverpool (Limited).  
New York: National Park Bank.  
Boston: Lincoln National Bank.  
Minneapolis: First National Bank.

Collectes faites partout à conditions favorables.  
Intérêt courrant payé sur les dépôts.  
24 sept.—E. Jan.

## Aux Marchands

DE LA

## Campagne et autres

200 Haches chapelés 200  
Avec en dodan

\$6 la doz. comptant

Aussi le meilleur assortiment général de  
bijouteries comme par  
le passé au plus

## Bas prix du Marché

J. E. MARTINEAU

129 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec  
Correspondance sollicitée  
17 sept.—E. J. 2 mois.

## Machines à vendre

SET COMPLET pour un grand moulin à scie,  
constitué d'une machine à vapeur de cent  
chevaux-pouvoir et une bouillière, roues circulaires  
(roues) et autres, tables à scie, poulies, arbres de  
couche, chaînes.

—AUSSI—

Machine à vapeur et bouillière de grandes dimensions,  
grue (sèche), à vapeur, pompes, etc., à  
vendre à bonnes conditions.

J. &amp; W. REID

Rue St-Paul, Québec.

8 oct.—E. 2

## PAONS A VENDRE

Deux magnifiques couples de PAONS à vendre à  
bonnes conditions.  
12 s.—E. S'adresser à ce Bureau.



## Richelieu et d'Ontario

—ENTRÉ—

## Quebec et Montreal

Le steamer QUEBEC, capitaine R. Nelson, partira du quai Napoléon les mardis, jeudis et samedis.  
Le steamer MONTREAL, capitaine L. H. Roy, les lundis, mercredis et vendredis, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Soré, laissant Québec  
A 5 heures P. M.

## LA LIGNE DU SAGUENAY

—ENTRÉ—

## QUEBEC ET CHICOUTIMI

Le vapeur UNION, capitaine Le-cours, partira du quai Saint-André à 7 h. 30 a. m., tous les MARDIS et VENDREDIS, arrêtant à la Baie Saint-Paul, Eboulements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, Baie des Haies et Chicoutimi. On pourra se procurer des billets et retourner des cabines pour Montréal, au bureau de La Compagnie, Quai Napoléon et pour la ligne du Saguenay au bureau sur le quai St-André, et aussi au bureau des billets de R. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St. Louis.

JULIEN CHABOT,

Agent, gérant-général.

Québec, 20 avril 1889.

## VITRES! VITRES!

—:—

385 D'ANVERS 385

deques directement par le dernier steamer  
—AUSSI—  
UN GRAND ASSORTIMENT DE

## CLOUS

Légèrement endommagés par l'eau  
et offert en vente à

## GRANDE REDUCTION

Verres, Peintures et Vernis  
(de première qualité pour maison)

## Vendus au plus bas prix

L. C. GIGUÈRE

319 RUE ST-JOSEPH

En face de la Congrégation de St-Roch

24 sept.—E. 3 m.

## Orgues - Harmoniums

Une quantité d'Orgues-Harmoniums de  
tous modèles et de tous prix pour  
Salons, Chapelles et Eglises

sont maintenant en exhibition à l'établis-  
sement de

ARTHUR LAVIGNE

65—RUE DE LA FABRIQUE—55

S'adresser à ce Bureau

17 sept.—E. J.

## PENDULES FRANÇAISES

Venant justement d'arriver

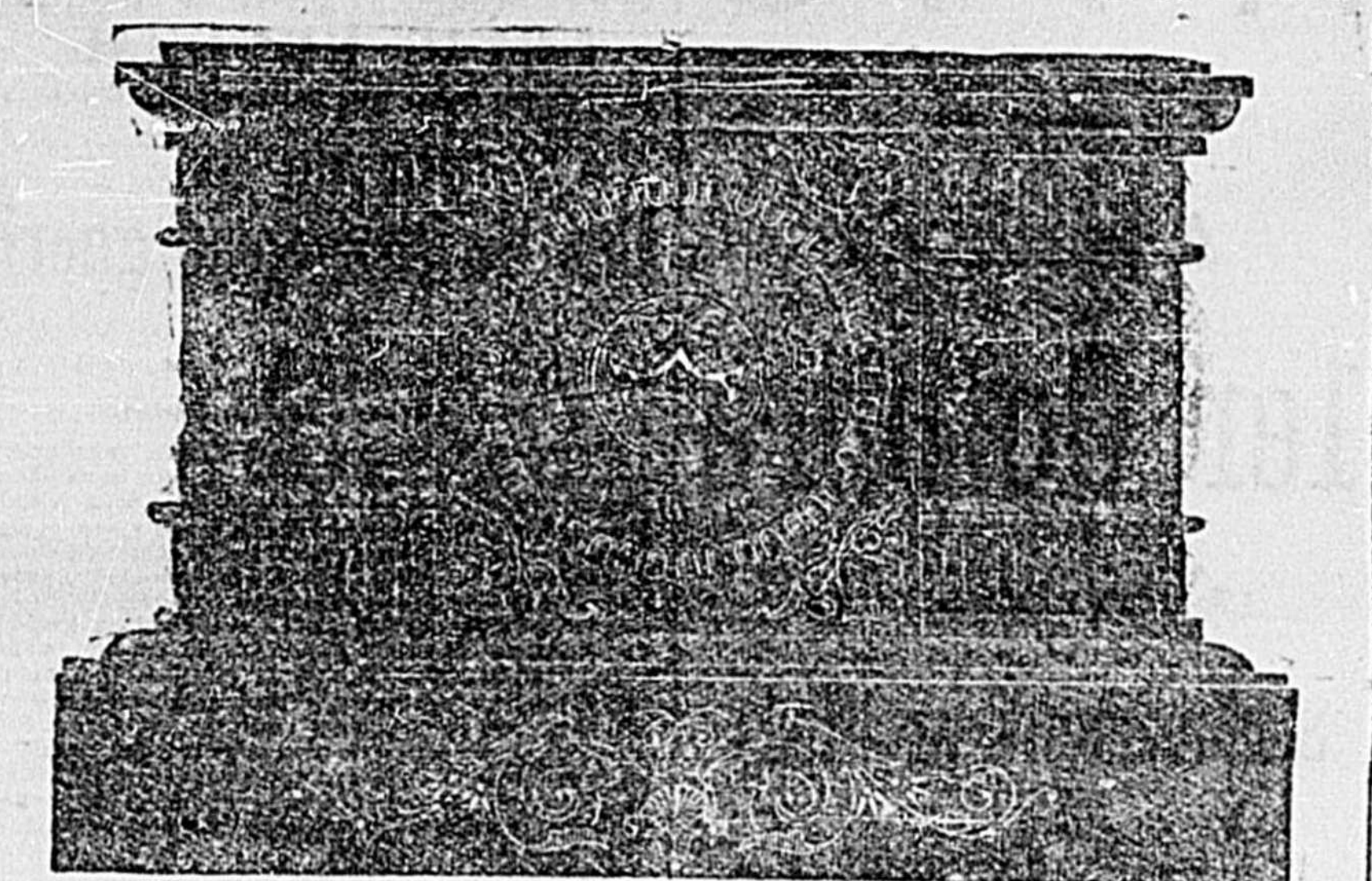
Par le steamer "CASPIAN"

1 CAISSE de Pendules Françaises,

1 CAISSE de nouveautés Parisiennes.

1 BOITE de miroirs et optiques.

## HORLOGES EN MARBRE ET BRONZE



Pendules de voyage sonnant les heures et demi-heures.

A répétition et sonnerie d'alarme.

## MARCHANDISES OPTIQUES

HYGROMÈTRES, BAROMÈTRES, JUMELLES D'OPERA, BOUSSOLES.

RADIOMÈTRES, THERMOMÈTRES, BOUSSOLES.

Venant d'être ouverte: UNE CAISSE de vases de Porcelaine et de jardiniers.

Devant arriver: UNE CAISSE de FLEURS ARTIFICIELLES.

## G. SEIFERT

BAZAR EUROPÉEN

34 Rue de la Fabrique 34

TELEPHONE 147

30 sept.—E

## FONDERIE ET ENTREPOTS

DE

POÊLES

DE

DEMERS &amp; RIVERIN

RUE ST-PAUL, BASSE-VILLE

—AUSSI—

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous venons de recevoir un assortiment de poêles à charbon dans les goûts les plus beaux et les plus nouveaux et qui donnent de grands avantages tout en réchauffant les appartements de votre maison, vous pouvez y faire différentes sortes de cuisine avec le même feu.

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

Poêles à charbon pour magasin, bureau, cuisine et passage.

Poêles doubles de 3 pieds de feu, de 2 1/2 et de 2 3/4, poêles simples.

—AUSSI—

## LOTTERIE NATIONALE

Sous le patronage de

M. LE CURÉ A. LABELLE

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Victoria, chap. 30.

Au cabinet de Lecture paroissial, à Mont-Real, Canada.

VALEUR DES LOTS

\$50,000

GROS LOT

15 INMURABLES \$5,000

50 Le Billet

Victor Marier

Agent pour la vente des billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doit être adressée, No. 83, rue d'Algonquin.

Pour la commodité du public, des dépôts de Billets ont été faits chez Messieurs ALPHONSE LEBLANC, rue Bastard; BERNARD BELAND, 264, rue St-Jean; I. P. DRY, 40 rue St-Pierre; J. C. THIBAUD, 234 rue St-Vallier; St-Sauveur; Jos. COTE, 243, rue St-Paul; Jos. DORVILLE, 151, rue St-Joseph.

## La Compagnie Chinie

QUEBEC

Ancienne maison METHOT fondée en 1808

Fabricants de Clous et de Moulages et

Marchands de Fer

Successeurs de BEAUDET &amp; CHINIC

COMMERCE de GROS et de DÉTAIL

PROPRIÉTAIRES DES MAISONS SUIVANTES:

CLOUTERIE VENTADOUR, Beauport

FABRIQUE de MOULAGES, rue de la chapelle, St-Roch

ENTREPOT de GROSSE QUINCAILLERIE et de CHARRONNAGE, rue des Sœurs, Basse-Ville

BUREAUX et MAISON de VENTE, pied de la côte de la Montagne.

VENANT D'ÊTRE REÇUES PAR LA LIGNE BOSSIÈRE:

3,000 Pierres à Moulages de qualité supérieure choisies dans les carrières mêmes

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

## Classe D

Le 27ème tirage mensuel

AURA LIEU

MERCREDI

16 OCTOBRE 1889

A 3 heures P. M.

Au cabinet de Lecture paroissial, à Mont-Real, Canada.

VALEUR DES LOTS

\$50,000

GROS LOT

15 INMURABLES \$5,000

50 Le Billet

Victor Marier

Agent pour la vente des billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doit être adressée, No. 83, rue d'Algonquin.

Pour la commodité du public, des dépôts de Billets ont été faits chez Messieurs ALPHONSE LEBLANC, rue Bastard; BERNARD BELAND, 264, rue St-Jean; I. P. DRY, 40 rue St-Pierre; J. C. THIBAUD, 234 rue St-Vallier; St-Sauveur; Jos. COTE, 243, rue St-Paul; Jos. DORVILLE, 151, rue St-Joseph.

## La Compagnie Chinie

QUEBEC

Ancienne maison METHOT fondée en 1808

Fabricants de Clous et de Moulages et

Marchands de Fer

Successeurs de BEAUDET &amp; CHINIC

COMMERCE de GROS et de DÉTAIL

PROPRIÉTAIRES DES MAISONS SUIVANTES:

CLOUTERIE VENTADOUR, Beauport

FABRIQUE de MOULAGES, rue de la chapelle, St-Roch

ENTREPOT de GROSSE QUINCAILLERIE et de CHARRONNAGE, rue des Sœurs, Basse-Ville

BUREAUX et MAISON de VENTE, pied de la côte de la Montagne.

VENANT D'ÊTRE REÇUES PAR LA LIGNE BOSSIÈRE:

3,000 Pierres à Moulages de qualité supérieure choisies dans les carrières mêmes

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction parfaite. Si votre détaillant ne la pas en magasin insistez pour qu'il se la procure. Aucune autre que les peintures les plus fines sont manufacturées par THE WILLIAM JOHNSON &amp; Co.

—AUSSI—

Voyez à vous procurer la peinture portant l'étiquette ci-dessus car aucune autre ne vous donnera satisfaction

